

Membres	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20220408-DE_080422_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2022

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**Séance du **08 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etai^{ent} présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Michèle ALOUCHY ; Mme Justine BOSSERT a donné pouvoir à Jean-Pierre CHAPUT ; Mme Evelyne GIPOULON a donné pouvoir à Alain GRASS

Excusé(e)s :

Absents :

Date de convocation : 31 mars 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Aliénation parcelle AI 93

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 12 mars 2022, de Monsieur Gilles MARCHAND, domicilié au village du Faux, dans lequel il demande à acquérir la parcelle AI 93, d'une superficie de 1 231 m², appartenant à la commune, située le Puy du Faux sur la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à ce projet d'aliénation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** de vendre à Monsieur Gilles MARCHAND, domicilié au village du Faux, au prix trente centimes (0.3 €) le m², la parcelle AI 93 d'une superficie de 1 231 m², située le Puy du Faux.
- **PRÉCISE** que tous les frais seront à la charge du demandeur, à savoir, frais d'actes et tous frais afférents à cette opération.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative et tous documents se rapportant à cette affaire

Affichée le : 26/04/22

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme


Le Maire
Alain BUJADOUX